

# Le greffier du parlement blanchi par la justice

■ **Accusé de harcèlement, Frédéric Janssens n'a pas fauté, selon le tribunal.**

En 2013, des articles de presse assassins font état d'un malaise grandissant chez les agents du parlement wallon. En cause, la manière de travailler du greffier, Frédéric Janssens, entré en fonction en 2009. La rumeur enflait depuis des semaines, l'homme harcelait moralement son personnel, lui rendant le travail invivable. C'est le portrait d'un monstre qui apparaît alors dans certains médias. *"Brisant la loi du silence qui leur est imposée et surmontant la peur de graves mesures de rétorsion à leur encontre, plusieurs agents nous ont raconté la face cachée de la vie au parlement wallon. Leur récit évoque un enfer de tous les instants, fait de brimades, d'humiliations, de harcèlement"*, écrivaient, à l'époque, certains journalistes.

L'affaire ira en justice, lorsqu'une

agente du service administratif du parlement traîne M. Janssens devant les tribunaux. La justice a fait son travail et, il y a quelques jours, le jugement a été rendu. Frédéric Janssens est blanchi de toutes ces accusations.

**"Un homme rigoureux"**

Le tribunal considère qu'il n'est pas un harceleur et que les actes qu'ils posent sont ceux normalement posés par quelqu'un qui exerce des fonctions à responsabilité. *"Le tribunal a démonté chaque argument. Cela solde complètement ce que l'on me reproche depuis toutes ces années"*, explique, le cœur désormais plus léger, Frédéric Janssens.

André Antoine (CDH), le président du parlement wallon depuis 2014, se félicite également de cette décision. *"Frédéric Janssens est un grand professionnel, un extraordinaire leader, l'évaluation de son travail est excellente. Nous*

*avons beaucoup de respect l'un pour l'autre alors qu'au départ nous étions un couple improbable, on me prédisait le pire avec lui. Sa seule volonté est de servir le parlement. Et moi qui l'ai connu pendant sa vie politique (Ndlr : Frédéric Janssens a été élu MR à Wavre), je dois dire qu'il a un profond recul à l'égard de l'ensemble des groupes politiques du parlement wallon. Il n'est certainement pas partisan."*

Sur le jugement en lui-même, l'ancien ministre précise que *"les conclusions du tribunal sont accablantes pour la plaignante, à qui il est d'ailleurs reproché certains comportements. Ces conclusions démontrent que M. Janssens est un homme rigoureux qui fait son travail correctement et, s'il peut être parfois cassant, il est très confortable de travailler avec lui"*.

Depuis son arrivée, les choses ont effectivement bougé dans l'organisation du parlement wallon. Et l'homme n'y est pas étranger. Le duo qu'il forme actuellement avec André Antoine est plutôt dynamique et les choses annoncées se concrétisent rapidement.

**Stéphane Tassin**